RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IHEDN

Le général de corps d'armée Benoît Durieux
Directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale

Paris, le 23/08/2021
N° /IHEDN/SG/BAFJ

à

Monsieur Jean-Luc Nevache
Président de la Commission d'accès aux documents administratifs
20 avenue de Ségur
75007 Paris

OBJET	:	Réponse au courrier du 06 août 2021
REFERENCES	:	20214940 Demande d'avis de Monsieur Sebastian NOWENSTEIN
PIECE JOINTE	:	Courrier de la CADA du 06 août 2021

Monsieur le Président,

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) accuse bonne réception de votre courrier datant du 6 août 2021 et de la demande de communication de documents administratifs relatifs à Monsieur SANDOVAL.

Conformément aux exigences posées par votre conseil n°20011325 du 5 avril 2001, la demande doit être formulée de façon claire et précise afin de permettre à l'administration d'identifier le ou les documents demandés. Les documents sont donc considérés comme communicables lorsqu'ils répondent à une demande précise, à la fois quant au champ et quant à la période.

En l'espèce, l'Institut n'est pas en mesure de donner suite à la requête de Monsieur NOWENSTEIN puisque celle-ci ne répond pas aux exigences susmentionnées. En effet, le demandeur ne mentionne que l'existence d'un curriculum vitae sans indiquer ni son contenu ni les dates correspondantes. Malgré plusieurs recherches, la demande adressée est trop générale et ne permet pas en l'état d'identifier les documents requis.

1 Place Joffre
75700 Paris SP 07
Tél 01 44 42 81 18
Isabelle.defrance@ihedn.fr

A cet effet, l'Institut souhaiterait connaitre la supposée période d'activité de Monsieur SANDOVAL au sein de l'établissement, ainsi que les fonctions susceptibles d'avoir été exercées par ce dernier.

le Président

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P.O

Denis Conus
Préfet
Directeur adjoint
de l'Institut des hautes études de défense nationale